



REVUE DE PRESSE

Lundi 13 septembre 2021

*Mobile: 0770 88 90 80
Lotissement Sylvain Fourastier
N°08 El Mouradia, Alger
Mobile: 0770 88 90 80*

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| A la une | 3 |
| • Changement à la tête de Naftal et de l'ENPI : Le secteur public en quête d'un nouveau cap (Liberté) | 3 |
| • Commerce: Vers un plafonnement des prix de l'huile et du sucre (Le Quotidien d'Oran)..... | 4 |
| • Remboursement des dettes des entreprises en difficultés: 81 dossiers acceptés (APS) | 5 |
| • Les prix à la consommation en constante augmentation : Spirale inflationniste (Liberté) | 6 |
| • Conseil des ministres: L'allocation chômage arrive (Le Quotidien d'Oran) | 8 |
| • Importations de blé : L'Algérie face à un marché agité (Le Soir d'Algérie)..... | 10 |
| • Suite aux tensions sur l'offre en Europe : Les prix du gaz en forte hausse (Liberté)..... | 11 |
| • PRODUCTION DU VACCIN SINOVAC EN ALGÉRIE : La dernière ligne droite (Le Soir d'Algérie)..... | 12 |
| • De nouvelles mesures complémentaires pour promouvoir l'écosystème des start-up (APS)..... | 14 |
| • Potentiel minier : Un gisement de croissance (El Moudjahid) | 14 |
| • Filière avicole : L'importation d'intrants pour équilibrer les prix (Horizons)..... | 16 |
| • Aviculture: l'importation temporaire d'intrants pourrait équilibrer les prix de la volaille (APS)..... | 17 |
| • Sonatrach adopte son nouveau code d'éthique (APS)..... | 18 |
| Finances/Banques/Assurances..... | 19 |
| • LE MONTANT A ATTEINT 6 463 MILLIARDS DE DINARS AU MOIS D'AVRIL 2021 : Les banques peinent à capter l'argent (Liberté) | 19 |
| • Le plan d'action du gouvernement le prévoit : Vers la révision de la loi sur les assurances (Liberté) | 20 |
| Commerce..... | 22 |
| • Production nationale destinée au marché africain: toutes les facilités accordées aux exportateurs (APS)..... | 22 |
| Coopération | 24 |
| • Dessalement d'eau de mer: Hasni encourage les entreprises sud-coréennes à proposer des d'investissements (APS) | 24 |
| Veille..... | 25 |
| • Communiqué du Conseil du gouvernement du 11/09/2021 | 25 |
| • Communiqué de la réunion du Conseil des ministres du 12/09/2021 | 27 |

A la une

Changement à la tête de Naftal et de l'ENPI : Le secteur public en quête d'un nouveau cap (Liberté)



Mourad Menaour (au centre), nouveau P-DG par intérim de Naftal.

Sonatrach opère, pour la énième fois, un changement à la tête de Naftal qui a déjà consommé une demi-douzaine de P-DG sur les dix dernières années. Mourad Menaour vient d'être nommé P-DG, par intérim, de la Société nationale de commercialisation et de distribution de produits pétroliers (Naftal), en remplacement de Kamel Benfriha. Il a été, officiellement, installé dans ses fonctions jeudi, 9 septembre, lors d'une cérémonie au siège de la direction générale de Sonatrach en présence des cadres dirigeants de la compagnie nationale des hydrocarbures. Âgé de 55 ans, Mourad Menaour est titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'État en génie industriel, de l'École nationale polytechnique d'Alger, ainsi que d'un Master en business et administration (MBA).

Il a acquis une longue expérience dans le secteur pétrolier. C'est en 1990 qu'il rejoint Sonatrach en qualité d'ingénieur d'études au sein de la branche commercialisation du pétrole brut et des produits raffinés. En 2016, il prend la tête de la direction commercialisation. Depuis 2020, Mourad Menaour est membre du conseil d'administration de Naftal. Sa dernière fonction était celle de directeur commercialisation auprès de Naftal à Londres. Ainsi, Sonatrach opère, pour la énième fois, un changement à la tête de Naftal. Celle-ci a déjà consommé une demi-douzaine de P-DG sur les dix dernières années.

Sonatrach ne dit cependant pas quelles sont les raisons qui l'ont poussée à démettre de leurs fonctions ces P-DG. Certes, la compagnie possède un pouvoir discrétionnaire de prendre de telles décisions. De même, elle dispose d'une marge d'appréciation pour en déterminer l'opportunité. Elle voit dans ces décisions le témoignage du souci d'intégration de Naftal dans une démarche d'amélioration de la gouvernance qui devrait lui permettre de mieux se positionner sur le marché. Il n'en demeure pas moins qu'en dehors des murs de Sonatrach, ces décisions de limogeage sont interprétées diversement par différents observateurs.

Certains craignent que ces changements n'affaiblissent l'entreprise et ne provoquent une instabilité. Dans le secteur de l'habitat, c'est le directeur général de l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI), Hafed

Soufiane, qui a été remercié. Il a été remplacé par Nassim Racim Ghalem. Le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville a expliqué, dans un communiqué, que cette décision est motivée par le fait que Hafedh Sofiane "n'a pas atteint les objectifs tracés". Né en 1985 à Tlemcen, Ghalem, titulaire d'un diplôme d'architecte avait occupé le poste de directeur de projet à l'Agence nationale pour l'amélioration et le développement du logement (AADL), avant d'en devenir le directeur régional. Par ailleurs, l'assemblée générale ordinaire de l'ENPI a eu lieu, jeudi, 9 septembre. À la faveur de cette réunion, Zaïr Hocine a été élu président du conseil d'administration de l'entreprise. L'ENPI fait face à une kyrielle de problèmes, avec des retards dans les livraisons de logements aux souscripteurs, et avec des chantiers tournant au ralenti. Dans ce contexte de grande morosité, le ministère de l'Habitat tente de secouer le cocotier. Parviendra-t-il à faire avancer les choses rapidement ? C'est là toute la question qui importe car un changement ne vaut que par ses résultats pratiques.

Commerce: Vers un plafonnement des prix de l'huile et du sucre (Le Quotidien d'Oran)

Un projet de décret exécutif qui plafonne les prix à consommateurs et des marges plafonds à la production, à l'importation et à la distribution, aux stades de gros et de détail, de l'huile alimentaire raffinée ordinaire et du sucre blanc a été examiné lors d'une réunion du gouvernement, tenue samedi dernier.

Selon un communiqué des services du Premier ministre, le projet de décret présenté par le ministre du Commerce et de la Promotion des Exportations est relatif au projet de décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif n 11-108 du 06/03/2011, fixant le prix plafond à consommateur ainsi que les marges plafonds à la production, à l'importation et à la distribution, aux stades de gros et de détail, de l'huile alimentaire raffinée ordinaire et du sucre blanc.

La même source explique que ce projet de texte « vise à mieux rationaliser les importations des produits intermédiaires et des produits finis pour cette catégorie de denrées alimentaires, à travers notamment l'élargissement de la compensation des prix à d'autres matières produites localement afin de protéger la production nationale».

Le souci de la stabilisation des prix du sucre blanc et de l'huile alimentaire ordinaire raffinée est reflété également par la signature d'un autre décret présidentiel, n° 21-310, le 11 août dernier, portant sur le transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations. Plus de 13 milliards de dinars ont été, ainsi, alloués par l'Etat à la stabilisation des prix du sucre blanc et de l'huile alimentaire ordinaire raffinée. Et, on ne voudrait surtout pas que ce budget aille à la compensation des importations de produits intermédiaires et des produits finis pour cette catégorie de denrées alimentaires.

Cette nouvelle législation pousserait les producteurs à acquérir ces produits intermédiaires et produits finis auprès de producteurs locaux qui, eux, bénéficient de la compensation des prix, ce qui leur offrirait l'aptitude d'afficher des prix compétitifs en fonction des plafonnements mis en place par les pouvoirs publics.

Remboursement des dettes des entreprises en difficultés: 81 dossiers acceptés (APS)



L'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE) (ex-ANSEJ) a accepté 81 dossiers en vue du remboursement des dettes des micro-entreprises en difficulté par le Fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits.

Cinq cents dossiers (500) d'entreprises en difficulté sur un total de 10.099 présentés par les représentants des banques de la wilaya de Guelma ont été examinés lors de la 20e séance de travail dont 81 acceptés avec un montant de remboursement dépassant les 13 mds de centimes pour la prise en charge des micro-entreprises en difficulté à travers le remboursement de leurs dettes ou la relance de leurs activités selon le cas, a précisé l'Agence dans son communiqué.

La séance a été marquée par le report pour réexamen, du traitement de 416 dossiers relatifs à des entreprises toujours en activité qui seront accompagnées par l'ANADE à travers le rééchelonnement de leurs dettes à la faveur de plans de charges pour la relance de leurs activités dans le cadre des conventions signées, selon le communiqué.

La même source a également fait état de la régularisation définitive de 02 dossiers des promoteurs de micro-entreprises, à travers le paiement de leurs créances auprès des banques et de l'Agence et d'un (01) dossier renvoyé à la banque car ne répondant pas aux conditions.

A noter que l'ANADE programme des séances hebdomadaires pour l'examen de pas moins de 500 dossiers par séance.

Les prix à la consommation en constante augmentation : Spirale inflationniste (Liberté)



La dépréciation de la monnaie nationale est synonyme de baisse du pouvoir d'achat des ménages. © Archives Liberté

Les prix à la consommation ne cessent de flamber, favorisant une spirale inflationniste qui risque de laminer davantage le pouvoir d'achat des Algériens et d'aggraver les inégalités et la précarité sociales.

La montée de l'inflation, amorcée depuis septembre 2020, s'est poursuivie en 2021, compliquant l'équation du pouvoir d'achat des ménages et des entreprises, à l'heure où le pilotage de sortie de la crise nécessite plus d'efforts d'ajustement budgétaire. Après une année 2019 et une partie de 2020 marquées par une faible évolution du rythme inflationniste, la montée des prix a été ressentie dès la seconde moitié du précédent exercice, le taux grimant à 2,4% en 2020 en moyenne annuelle, contre 2% en 2019.

Le taux d'inflation en juin 2021 a presque doublé par rapport à 2019, alertant sur les risques d'une tension qui pourrait s'inscrire dans la durée si des mesures n'étaient pas prises. Ce n'est pas pour rien que le chef de l'État, Abdelmadjid Tebboune, est intervenu lors de la dernière réunion du Conseil des ministres pour appeler son gouvernement à redoubler d'efforts pour maîtriser l'inflation. Aussitôt, le ministère du Commerce a décidé d'autoriser les agriculteurs à vendre directement leurs produits aux consommateurs à travers les marchés de gros et de détail, appelant, dans un communiqué, ses services à "intensifier les opérations de contrôle pour contrecarrer la spéculation, suite à la hausse des prix".

Certes, la dérégulation du marché, la spéculation et la multiplication des intermédiaires sont autant de niches favorisant la hausse des prix des produits alimentaires, mais elles ne sauraient être l'unique facteur responsable de la fièvre inflationniste. Entre certains éléments de la conjoncture et autres facteurs structurels liés au marché et à la structure de l'économie algérienne, la montée de l'inflation pourrait être un réel danger, plutôt qu'un nuage passager, né de la combinaison de certains facteurs conjoncturels. Avec la pandémie, les perturbations dans les récoltes et le déclin des échanges commerciaux tout au long de 2020, les cours de nombreux produits alimentaires, à l'exemple du blé et de la poudre de lait, dont l'Algérie est un des grands importateurs mondiaux, ont fortement progressé en 2020 et 2021.

Les prix du blé ont augmenté de 43,5% sur le marché mondial en août dernier par rapport à leur niveau enregistré un an auparavant, alors que les cours des produits laitiers ont progressé de 13,6% en variation annuelle.

Cette hausse a dopé les coûts de production et les prix à la consommation ; l'ONS indiquant que les prix à la production ont progressé de 2,7% durant le 1er trimestre 2021. En revanche, les industries agroalimentaires affichent une croissance de 4,1% à la même période. Cette hausse des prix des matières premières et des coûts de la production, combinée à une dépréciation ininterrompue du dinar en 2020, à raison d'une perte de valeur de 5,9% contre le dollar et de 7,7% par rapport à l'euro, s'est traduite par une augmentation nette des prix à la consommation.

L'effet dinar et planche à billets

Pour Mohand Touazi, chef d'entreprise et membre du Care (Cercle d'action et de réflexion pour l'entreprise), "la hausse des prix des produits alimentaires sur le marché mondial, ajoutée au glissement du dinar, sera forcément répercutée sur les prix des produits alimentaires en Algérie pour la partie non subventionnée ainsi que pour la partie subventionnée. Cela impliquera mécaniquement un creusement du déficit du Trésor par le truchement des subventions. Il y aura par conséquent soit une inflation soit un creusement des déficits publics". Selon l'ONS, les prix des produits alimentaires industriels ont progressé de 8,6% en juin 2021 par rapport à juin 2020, alors que l'évolution des prix des biens alimentaires a été de 5,6%, avec +2,5% pour les produits agricoles frais. Il va sans dire que la dépréciation de la monnaie nationale est pour quelque chose dans le retour de l'inflation.

Le taux de change du dinar a connu plusieurs ajustements en période de faible inflation importée. Cependant, de nouvelles dépréciations pourraient s'avérer à risque étant donné que la planche à billets continue de tourner en Europe, entraînant une hausse de l'inflation, alors que la Banque centrale américaine pourrait revoir sous peu la politique actuelle de soutien à l'économie US en recommençant à augmenter ses taux. Les perspectives d'une nouvelle dépréciation du taux de change du dinar et d'une révision des subventions, désormais clairement assumée dans le plan d'action du gouvernement, pourraient faire peser des risques inflationnistes en période de hausse de l'inflation importée. La montée de l'inflation, amorcée depuis une année, est un vrai casse-tête pour le gouvernement qui recommence à solliciter la planche à billets pour financer le Trésor public.

Les tirages de monnaie mis à la disposition du Trésor public de janvier à avril 2021 ont atteint 1 155 milliards de dinars, mobilisés sous forme de découverts ainsi que via le dispositif d'achats directs des titres émis par l'État. Ces montants ont été consommés à hauteur de 836 milliards de dinars, puisque le solde du Trésor public à fin avril 2021 était à 319 milliards de dinars. Le recours à la planche à billets pourrait avoir comme conséquence probable d'alimenter une inflation déjà en hausse.

Mohand Touazi estime que "cette nouvelle phase de production monétaire aura les mêmes effets que tout appel à la planche à billets qui est une émission monétaire sans contrepartie dans la sphère réelle. Elle est par essence inflationniste". Au-delà des éléments de la politique monétaire, la structure de l'économie algérienne, dont une partie non négligeable de la

sphère marchande évolue dans l'informel, complique la gestion macroéconomique, étant donné que l'ampleur de l'économie informelle alimente les anticipations inflationnistes et fausse la formation et le contrôle des prix.

C'est dire toute la complexité de l'arbitrage que doit faire le gouvernement entre une politique de rigueur et un véritable plan de relance à ambitions essentiellement structurelles d'une part et perpétuer une vision de court terme qui consiste à colmater les brèches et tenter des réponses de conjoncture à une crise foncièrement structurelle.

Conseil des ministres: L'allocation chômage arrive (Le Quotidien d'Oran)

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a donné hier des instructions pour la prise de mesures d'urgence pour la relance du secteur du tourisme. Présidant une réunion du conseil des ministres, le chef de l'Etat a ordonné d'accorder un intérêt particulier au tourisme interne en promouvant les prestations touristiques à la hauteur des attentes des familles algériennes.

Il a aussi donné des instructions pour promouvoir le tourisme thermal aux niveaux national et international. Abdelmadjid Tebboune a aussi ordonné de revoir la politique des prix en cours, en vue de créer une véritable compétitivité entre investisseurs, et d'impliquer les représentations diplomatiques algériennes dans la promotion des produits artisanaux, et y réserver des espaces pour organiser des expositions permanentes.

Le chef de l'Etat a aussi donné des instructions pour l'organisation de l'artisanat selon les standards internationaux aux fins de garantir la qualité et l'authenticité des produits artisanaux.

S'agissant de l'allocation chômage, le président de la république a donné les orientations suivantes : définir l'âge maximal pour les primo-demandeurs d'emploi éligibles à l'allocation chômage, selon des critères raisonnables et objectifs, compte tenu de la lenteur des investissements générateurs d'emploi et de la récession économique due à la pandémie de Covid-19.

- Mettre en place un système efficace de contrôle du fichier national des chômeurs, afin d'assurer une distribution transparente et correcte de ladite allocation, en tenant compte des opportunités de travail disponibles dans différentes régions du pays.

- Définir les mécanismes juridiques de sanction pour toute fraude pour bénéficier de cette subvention, y compris la poursuite pénale.

- Distinguer l'allocation destinée aux jeunes chômeurs du reste des privilèges et allocations offerts aux jeunes.

Pour ce qui concerne la rentrée scolaire 2021-2022, Abdelmadjid Tebboune, a ordonné de trouver des solutions immédiates à la souffrance des élèves due au poids du cartable. Et d'assurer une exploitation maximale des structures de l'Education et de l'Enseignement supérieur, et veiller à ne pas les soumettre aux horaires administratifs. Le chef de l'Etat a confié au ministre de l'Intérieur le contrôle et le suivi continu des conditions de transport scolaire et son amélioration avec la garantie de meilleures prestations, notamment dans les zones d'ombre. Ainsi que d'accélérer le lancement de l'Ecole nationale supérieure pour la formation d'enseignants spécialisés dans l'éducation des malentendants sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Autre orientation, valoriser la création de livres en braille pour les mathématiques et sciences, une première en Algérie. Et vacciner tout le personnel du secteur de l'Education nationale avant la rentrée scolaire.

S'agissant du secteur de la Jeunesse et des sports, le président de la république a ordonné d'augmenter la cadence des préparatifs des Jeux méditerranéens qu'abritera notre pays, notamment l'organisation de stages et de compétitions préparatoires à tous les niveaux en vue de pallier le bilan négatif enregistré lors des derniers Jeux Olympiques.

Abdelmadjid Tebboune a aussi demandé d'étudier l'éventualité d'établir des partenariats internationaux pour la formation d'athlètes en vue de les encourager à participer aux prochains Jeux méditerranéens. Et d'accorder davantage d'intérêt aux athlètes spécialisés dans des disciplines olympiques en vue de réaliser de meilleurs résultats et aux sports scolaires et universitaires dans diverses spécialités et organiser des championnats locaux, de wilaya et régionaux en vue de lancer un projet sportif national. Le chef de l'Etat a aussi décidé de réorganiser le Lycée sportif, de sorte à ouvrir des annexes régionales à Constantine, à Oran et à Ouargla, après définition précise de l'engouement des élèves pour cette spécialité en milieu éducatif.

Et transférer tous les dossiers des projets de réalisation des grandes infrastructures sportives au ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, en vue d'assurer un suivi permanent et efficace de leur réalisation.

Concernant le secteur de la santé, le président Tebboune a ordonné d'exploiter le stock national de vaccins importés, en tenant compte de l'évolution de la cadence de production locale à venir.

Importations de blé : L'Algérie face à un marché agité (Le Soir d'Algérie)



C'est un impact inévitable auquel l'Algérie, au même titre que tous les intervenants sur le marché mondial du blé, doit faire face dans la perspective de ses approvisionnements d'ici la fin de cette année et même au-delà, jusqu'à la fin de la campagne 2022, entamée en juillet dernier et qui doit s'achever à la fin juin de l'année prochaine. Producteur d'une partie de ses besoins en blé dur mais fortement dépendant du marché mondial pour ses besoins en blé tendre, l'Algérie doit trouver la parade pour s'approvisionner en quantités suffisantes pour compenser une production locale tombée à entre 38 et 40% de moins que ce qui était prévu, en raison de conditions climatiques peu propices. Les mêmes difficultés auxquelles ont eu à faire face ses principaux fournisseurs dont la production a connu des bas qui mettent le marché devant le fait accompli. Fait qui se matérialise par une progression des prix dont se serait bien passée l'Algérie. En effet, la semaine dernière, les prix du blé progressaient sur le marché européen de façon qui en dit long sur la tendance haussière à venir, soutenue par la vigueur de la demande mondiale et des moissons décevantes. «La demande de céréales est active, avec des appels d'offres lancés ces derniers jours par plusieurs importants pays importateurs. C'est notamment le cas de l'Algérie, de l'Iran et de la Turquie», notait à la fin de la semaine dernière un spécialiste du cabinet Inter-Courtage qui précisait que, concernant l'Algérie, «on parle d'au moins 270 000 tonnes de blé meunier achetées entre 353 et 355 dollars la tonne, frais de chargement et transport compris, contre 350 dollars lors du précédent appel d'offres du 17 août», tout en demeurant vague sur l'origine de cette cargaison. Difficultés de production qui ont rudement touché la nouvelle source d'approvisionnement de l'Algérie, la Russie en l'occurrence. Ainsi, comme le rapportait il y a une semaine le spécialiste français terre-net, dans un contexte de faible récolte, d'inquiétudes quant à l'approvisionnement de leur marché intérieur et d'inflation alimentaire, le gouvernement russe a décidé de rehausser la taxe appliquée aux exportations céréalières pour la semaine du 1er au 7 septembre. Les Russes avaient mis en place une taxe forfaitaire à l'export de blé en février dernier (50 €/t, soit 59 \$/t), transformée le 2 juin en droits flottants modifiés chaque semaine en fonction d'indicateurs de prix. Cette taxe flottante a été augmentée jusqu'à mardi à 31,70 \$/t pour le blé, contre 30,40 \$/t la semaine d'avant, et pourrait l'être à nouveau les semaines qui viennent, estiment plusieurs

analystes, selon le spécialiste français terre-net. On rappellera que dans son rapport, il y a quelques semaines, l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avait revu à la baisse sa prévision pour la récolte mondiale de céréales, de blé notamment, et des stocks mondiaux de fin de campagne, du fait de la sécheresse dans plusieurs régions du globe, faisant que, jusqu'à il y a à peine quelques jours, les prix mondiaux du blé ont bondi de 8,8%, en raison de la baisse des perspectives de récolte dans plusieurs des principaux pays exportateurs. Un contexte très difficile pour le marché du blé qui a vu l'Union européenne réaliser, entre le 1er juillet et le 29 août, des exportations de 3,8 millions de tonnes, contre 3,4 millions l'an dernier au même moment et 4,9 millions de tonnes en 2019, selon des chiffres officiels des douanes de l'UE. La France, principale origine du blé importé par l'Algérie, avec 531 518 tonnes blé tendre exportés au 29 août dernier, arrive en troisième position des exportateurs européens, derrière la Roumanie (1,3 Mt) et la Bulgarie (806 251 tonnes). L'Algérie, avec 14,7% du blé exporté, a été jusqu'à la semaine dernière donc, le principal acheteur de blé provenant de l'Union européenne, suivie par la Jordanie, le Royaume-Uni et le Vietnam. La semaine dernière, au moment où la Russie, potentiel fournisseur de l'Algérie en ces temps agités sur le marché mondial, annonçait une nouvelle prévision sur la réduction de sa production de blé, qui devrait atteindre son plus bas niveau depuis cinq ans, sortait la nouvelle, selon laquelle l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) avait lancé un appel d'offres, clôturé mardi dernier, pour un demi-million de tonnes. Les producteurs français et allemands, selon le cabinet français Agritel, auraient été retenus pour satisfaire cette commande qui intervient dans un moment très «nerveux» pour le marché suspendu aux nouvelles ayant trait aux estimations de l'offre et de la demande agricoles mondiales (Wasde) qui seront publiées par le World Agricultural Outlook Board (WAOB) demain, vendredi.

Suite aux tensions sur l'offre en Europe : Les prix du gaz en forte hausse (Liberté)

La baisse de la production de gaz naturel en mer du Nord depuis le début de l'année en cours a contribué à une hausse fulgurante des cours mondiaux ; ceux-ci ont presque doublé en variation annuelle. Un rapport du cabinet Wood Mackenzie, publié jeudi, montre que la production de gaz naturel au Royaume-Uni a baissé de 28% depuis le début de l'année, contribuant largement à alimenter la pression sur l'offre en Europe et à la hausse actuelle des prix du gaz. Wood Mackenzie fait constater dans son rapport que la production totale de gaz au Royaume-Uni pour la période janvier-août 2021 s'élevait à seulement 17 milliards de mètres cubes, contre 24 milliards de mètres cubes au cours de la même période en 2020. L'effondrement de la production était le résultat d'un retard de maintenance sur le réseau de pipelines Forties. Ce retard a causé la fermeture temporaire de 67 champs offshore. Certains champs sont restés fermés plus longtemps que prévu, certaines parties du réseau de pipelines nécessitant des travaux

supplémentaires, lit-on dans le rapport de Wood Mackenzie. D'autres facteurs ont également contribué à la hausse des cours du gaz naturel en Europe, notamment les prix record du charbon, la hausse de la demande asiatique de GNL et la baisse des approvisionnements en gaz russe.

La production norvégienne de gaz naturel a également été affectée par des maintenances planifiées et d'autres non planifiées. Le Vieux Continent a du mal à remplir son stockage de gaz avant l'hiver et continuerait à faire face à des conditions de marché pour le moins tendues tout au long de l'hiver. L'offre s'annonce ainsi tendue en Europe en période de hausse de la demande, alors que la concurrence menée par les consommateurs asiatiques pour le GNL reste intense. Cela signifie que les prix du gaz continueront d'augmenter dans le court terme, au moins jusqu'à la fin des travaux de maintenance aussi bien au Royaume-Uni qu'en Norvège.

Les prix du gaz ont grimpé, hier, à 5,03 dollars par millions d'unités thermiques britanniques (MMBtu), en hausse de 2,38% par rapport à la clôture de la veille. Les cours sont supérieurs de 107,72% par rapport à ceux de janvier et de 83,95% comparés à ceux de 2020 à la même période. Avec la perspective d'un pic saisonnier de la demande hivernale de gaz dans l'hémisphère Nord, il est peu probable que l'Europe et le Royaume-Uni puissent desserrer rapidement l'étau sur l'offre. Wood Mackenzie prévoit que les prix du gaz au Royaume-Uni et en Europe restent aux niveaux actuels tout au long de l'hiver.

La hausse des prix et la tension sur l'offre sont une aubaine pour les autres fournisseurs du Vieux Continent, mais dont ils ne profitent pas, puisque l'administration américaine d'information sur l'énergie a signalé récemment des pannes d'approvisionnement dans les usines de GNL au Nigeria et en Algérie. Pendant ce temps, Gazprom a annoncé plus tôt cette semaine qu'il se préparait à lancer prochainement son gazoduc Nord Stream 2. La compagnie d'État russe a déclaré que le nouveau pipeline pourrait expédier quelque 5,6 milliards de mètres cubes d'ici à la fin de l'année.

PRODUCTION DU VACCIN SINOVAR EN ALGÉRIE : La dernière ligne droite (Le Soir d'Algérie)



L'entrée en production du vaccin anti-Covid (CoronaVac) en Algérie, produit par le Groupe pharmaceutique public Sidal, est prévue à la fin du mois de septembre, selon l'agenda de production rendu public hier par le ministère de l'Industrie pharmaceutique. Le projet a atteint ainsi sa phase finale. À l'issue de la réunion périodique du comité intersectoriel de suivi du projet de production du vaccin anti-Covid-19, tenue jeudi 9 septembre, le

département de Abderrahmane Lotfi Djamel Benbahmed a indiqué que parmi les principaux points inscrits à l'ordre du jour de la réunion figurent «le suivi de l'exploitation des intrants équipements et matériels en vue du lancement des lots de validation et le transfert analytique contrôle, qualité de la matière première réceptionnée et validation par l'ANPP». Cette réunion a été présidée par la directrice de la production, du développement industriel et de la promotion de l'exportation et de la recherche, Dr Nadia Bouabdellah, en présence des représentants du ministère de l'Industrie pharmaceutique, du Groupe Sidal, du ministère des Affaires étrangères, de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques (ANPP), de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire (ANSS) et de l'Institut Pasteur d'Algérie. Ainsi, l'agenda de production communiqué, hier, assure que le programme de production est «à sa phase finale et n'a enregistré aucun retard». Le calendrier mis en place a été respecté, selon les délais impartis. Dans les détails, on apprend que la matière première a été réceptionnée, selon les termes du contrat, et ce, le vendredi 27 août 2021. Les analyses biologiques et bactériologique ont été lancées déjà et sont en cours, elles dureront 3 semaines et simultanément, «toutes les installations sont aseptisées selon le protocole de la production d'un produit injectable notamment d'un vaccin», lit-on encore sur le communiqué du ministère de l'Industrie pharmaceutique, qui ajoutera que «la conjugaison de toutes ces étapes aboutira au lancement de la production à la fin du mois de septembre» et que «le programme de production ne souffre d'aucun retard bien au contraire, ce transfert technologique s'est réalisé dans des délais courts, sachant que ce vaccin a moins d'une année d'existence». Pour rappel, le Groupe pharmaceutique public Sidal compte produire 2,5 millions de doses de vaccin anti-Covid par mois, selon les déclarations faites en juillet dernier par le premier responsable du secteur, à savoir Abderrahmane Lotfi Djamel Benbahmed, qui expliquait que cette capacité de production mensuelle constituait une première phase. Elle pourra être augmentée en faisant appel à l'une des huit autres unités de production équipées et homologuées en Algérie, pour réaliser le procédé de répartition aseptique «fill & finish» adopté, dans un premier temps, pour la production de ce vaccin. Dans une seconde étape, la production de la matière première se fera en Algérie, puis la production locale de ce vaccin dans sa totalité, et cette dernière étape est attendue pour le début 2022. Une assistance technique sur le site de Sidal est garantie par des experts chinois dans le processus de formulation et de répartition, ainsi que les méthodes de contrôle, qualité. À noter enfin que le vaccin produit par Sidal reviendra 45% moins cher qu'un vaccin importé actuellement.

De nouvelles mesures complémentaires pour promouvoir l'écosystème des start-up (APS)



Le Gouvernement a entendu samedi lors de sa réunion, qui s'est déroulée au Palais du Gouvernement et présidée par le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, une communication sur les mesures complémentaires proposées pour promouvoir l'écosystème des start-up et réussir le virage vers l'économie de la connaissance.

Selon un communiqué des services du Premier ministre, cette communication a été présentée par le ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Économie de la Connaissance et des Start-up.

Lors de cette communication, "il a été présenté le bilan des dispositions réglementaires, institutionnelles et financières déjà mises en œuvre ainsi que les propositions de mesures visant à promouvoir l'écosystème de l'innovation et réussir ce virage vers l'économie de la connaissance", a ajouté la même source.

Ces mesures s'articulent particulièrement autour de l'amélioration du cadre juridique relatif aux start-up et à l'économie de la connaissance et le financement des startups et de l'innovation et encouragement du capital risque.

Ces dispositions concernent également la promotion des structures d'accompagnement des start-up, ainsi que les actions transversales pour renforcer le rôle des startups dans le développement économique du pays, a-t-on souligné de même source.

Potentiel minier : Un gisement de croissance (El Moudjahid)



Le secteur s'inscrit dans la stratégie de diversification de l'économie nationale et de réduction de la facture d'importation

Le gouvernement fait du domaine minier, une priorité du Plan de relance économique. Le sous-sol de l'Algérie renfermerait d'importants gisements de fer, d'or, de phosphates, tout comme des ressources énergétiques pétrolières et gazières.

Les experts miniers, les professeurs en géologie minière et économistes sont nombreux à plaider pour consentir l'investissement, le développement, l'exploitation et l'industrialisation, en passant par la transformation des différents sites avérés qui constituent ce fort potentiel en produits

diversifiés que recèle l'Algérie. Le domaine des mines constitue un des champs privilégiés pour le développement de l'investissement étranger direct, particulièrement parce qu'il requière à la fois une expertise technique et commerciale et le développement d'installations modernes performantes. Il se justifie donc autant comme vecteur de croissance économique que comme support de développement technologique. L'investissement direct extérieur et le développement d'un secteur privé viable constituent la clef du progrès économique et social. La bonne gouvernance, un cadre réglementaire prévisible et transparent, la primauté du droit et la stabilité sociale sont autant d'éléments qui créent un climat favorable à l'investissement que l'Algérie s'est attellée à mettre en place. En effet, l'accès aux ressources minières constitue un avantage comparatif important pour le développement socioéconomique. L'attractivité du secteur minier en Algérie n'est plus à démontrer. La richesse minière représente plus de 1.000 ressources minérales souterraines en Algérie, dont 70 millions de tonnes de fer à Ouenza et Boukhadra et 3 milliards de tonnes à Ghar Djebilat, tandis que les capacités minières en phosphate s'élèvent à 2,5 milliards de tonnes à Bir El Ater et environ (Tebessa), outre d'autres métaux précieux et non précieux. La relance des activités minières existantes est prévue à court et à moyen termes. La priorité était accordée à trois mines, à savoir : la mine de zinc d'Amizour qui devra fournir la matière première au profit des industries algériennes, ainsi que l'exportation de l'excédent de production à l'étranger. Concernant le gisement de Ghar Djebilet, l'un des plus importants, les études ont été finalisées et il entrera en phase d'exploitation, en coopération avec un partenaire étranger. Une délégation du consortium d'entreprises chinoises se déplacera bientôt à Tindouf et Béchar pour entamer les études du projet d'exploitation du gisement de fer de Gara Djebilet. Le démarrage éventuel du projet d'exploitation de la mine de fer de Gara Djebilet (Tindouf) sera déterminé à partir de ce mois, selon les résultats d'études réalisées par un groupe chinois. Pour rappel, un mémorandum d'entente entre l'Entreprise nationale de fer et d'acier (FERAAL) et un consortium d'entreprises chinoises constitué des entreprises CWE, MCC et Heyday Solar, a été signé fin mars dernier concernant ce projet. Le mémorandum prévoit un cofinancement du projet par la partie chinoise, avec un coût d'investissement qui ne devrait pas dépasser les 2 milliards de dollars, selon les estimations préliminaires. Ce projet vise à garantir et à sécuriser l'approvisionnement des usines nationales de métallurgie et de sidérurgie en matières brutes et la promotion des recettes hors hydrocarbures. Le lancement des travaux de réalisation permettra la création de près de 3.000 emplois. S'agissant de la mine de phosphate à l'est du pays, il s'agit d'un méga projet intégré, dont le lancement est prévu pour 2021. Aussi, en plus des ressources inestimables de son sous-sol, et fort de sa stabilité et disposant d'infrastructures assez performantes, le pays aspire à augmenter l'attractivité du secteur minier. Il est à retenir que le secteur des mines est l'un des secteurs sur lesquels compte l'Etat dans le cadre de la stratégie de diversification de l'économie nationale et de réduction de la facture d'importation. Il convient d'ajouter que l'industrie minière est perçue comme bénéfique au pays en terme de création

d'emplois. Au regard de cela, il a été procédé à la création du ministère des Mines qui relevait auparavant du ministère de l'Industrie. Dans ce sens, des efforts ont été déployés pour améliorer le cadre réglementaire sur fond de mesures incitatives, notamment dans le cadre d'une nouvelle loi modifiant la loi minière de 2014 sur les mines, comportant de nouvelles dispositions favorables comme l'extension du champ d'application à toutes les substances minérales, l'introduction de l'autorisation d'exploration de grandes superficies, ou encore en matière d'exploitation des réserves. La révision de la législation a pour but de drainer les investissements, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de relance du secteur des mines reposant sur 4 axes, notamment la réforme de la loi régissant l'activité minière pour attirer davantage d'investisseurs locaux et étrangers en vue de permettre au secteur de contribuer à la relance économique et de doter les industries manufacturières en matières premières nécessaires. Le deuxième axe consiste en la révision de la carte minière nationale pour plus de précision dans le recensement des richesses minières dont dispose le pays. Le troisième axe porte sur le développement des mines existantes, c'est-à-dire déjà découvertes à travers leur restructuration, organisation et gestion.

Filière avicole : L'importation d'intrants pour équilibrer les prix (Horizons)

Le recours aux importations d'œufs à couver (œufs de poulet de chair) devrait contenir la flambée conjoncturelle des prix du poulet sur le marché national, a indiqué, ce samedi Alger, le président intérimaire du Conseil national interprofessionnel de la filière avicole (Cnifa), Abderrazak Abdellaoui.

«L'importation temporaire de cet intrant permettrait de faire baisser le prix du poussin de chair, passé de 80 DA l'unité à 150 DA, provoquant une envolée des prix du poulet», a soutenu Abdellaoui dans une déclaration à l'APS.

Les prix du poulet oscillaient depuis plusieurs semaines entre 430 et 480 DA le kilo, frôlant parfois la barre de 500 DA dans certains quartiers de la capitale, contre une moyenne de 320-340 DA/kilo auparavant. Sur les principales causes de cette hausse, jugée vertigineuse par les consommateurs, le président intérimaire du Cnifa a évoqué le déconfinement sanitaire (réouverture des restaurants et hôtels, la rentrée sociale...), les feux de forêt et les grosses chaleurs qui ont considérablement affecté le cheptel avicole, en plus de la grippe aviaire qui a provoqué la mortalité de poules productrices entre mars et avril dernier.

A tous ces facteurs réunis, s'ajoute la flambée des cours des matières premières sur le marché mondial, la filière avicole étant fortement dépendante d'intrants importés (maïs, soja, poussins reproducteurs, vaccins...) et «toute augmentation des cours influe automatiquement sur les prix du poulet», a argué Abdellaoui.

«Les prix vont tendre vers l'équilibre au fur et à mesure dans le temps sauf incident majeur (confinement, maladie contagieuse, crise d'aliment)», a-t-il prévu, en assurant que les poussins destinés à la reproduction mis en

place à partir de janvier 2021 «n'ont pas été touchés par la grippe aviaire et sont entrés en production fin août».

Aviculture: l'importation temporaire d'intrants pourrait équilibrer les prix de la volaille (APS)



Le recours aux importations d'œufs à couver (œufs de poulet de chair) devrait contenir la flambée conjoncturelle des prix du poulet sur le marché national, a suggéré samedi à Alger, le Président intérimaire du Conseil national interprofessionnel de la filière avicole, (CNIFA), Abderrazak Abdellaoui.

"L'importation temporaire de cet intrant permettrait de faire baisser le prix du poussin de chair, passé de 80 dinars l'unité à 150 dinars, provoquant une envolée des prix du poulet", a soutenu M. Abdellaoui dans une déclaration à l'APS.

Les prix du poulet oscillaient depuis plusieurs semaines entre 430 dinars et 480 dinars le kilo, frôlant parfois la barre de 500 dinars dans certains quartiers de la capitale, contre une moyenne de 320-340 dinars/kilo auparavant.

Sur les principales causes de cette hausse, jugée vertigineuse par les consommateurs, le président intérimaire du CNIFA a évoqué le déconfinement sanitaire (réouverture des restaurants et hôtels, la reprise sociale...), les feux de forêts et les grosses chaleurs qui ont considérablement affecté le cheptel avicole, en plus de la grippe aviaire qui a provoqué la mortalité de poules productrices entre mars et avril dernier. A tous ces facteurs réunis, s'ajoute la flambée des cours des matières premières sur le marché mondial, la filière avicole étant fortement dépendante d'intrants importés (maïs, soja, poussins reproducteurs, vaccins...) et "toute augmentation des cours influe automatiquement sur les prix du poulet", a argué M. Abdellaoui.

Abondant dans le même sens, Nadjib Tekfa, vétérinaire et membre du CNIFA, a indiqué à l'APS que le pays subit, comme tout le reste du monde, les effets des fluctuations des prix des matières premières sur le marché mondial et leur rareté accentuée par la pandémie du Covid-19 ainsi que des maladies animales (grippe aviaire) qui ont affecté la filière.

Malgré ces difficultés qui marquent le secteur, cet aviculteur reste optimiste et escompte "une baisse des prix du poulet dans les 40 à 50 jours à venir" avec les mises en place actuelle d'œufs à couver chair.

Poulet: l'équilibre du marché attendu vers la mi-décembre

"Les prix vont tendre vers l'équilibre au fur et à mesure dans le temps sauf incident majeur (confinement, maladie contagieuse, crise d'aliment)", a-t-

il prévu, en assurant que les poussins destinés à la reproduction, mis en place à partir de janvier 2021, "n'ont pas été touchés par la grippe aviaire et sont entrés en production fin août".

Il y aura donc "de plus en plus de poussins disponibles pour atteindre l'équilibre vers la mi-décembre 2021", a-t-il encore prédit.

Revenant sur les origines des perturbations ayant touché le marché de la volaille depuis 2020, M. Tekfa a notamment évoqué la "pression subite sur la demande" engendrée par le déconfinement et l'ouverture des cantines, restaurants et hôtels, entraînant une hausse importante de la demande, après que cette dernière ait baissé de 30% durant la période de confinement.

En outre, l'offre a subi "des fluctuations très importantes entre 2020 et 2021 impactant lourdement les aviculteurs dont certains se sont carrément retirés de la profession", a-t-il fait observer.

Selon ses explications, il y a d'abord eu des "importations excessives" de poussins producteurs, cédés souvent à crédit aux éleveurs, une situation qui a, par contre, profité aux importateurs-revendeurs.

Les éleveurs, eux, ayant produit en abondance, ont été ainsi obligés de vendre du poulet à perte durant toute l'année 2020 et au début de 2021 (janvier), ce qui les a rendus insolvable et incapables de rembourser leurs crédits. Ils ont donc fini par se retirer du marché, a-t-il encore expliqué.

De ce fait, la plupart des poulaillers étaient "vides" à l'arrivée du mois d'août, alors qu'une très forte demande sur le poussin de chair est apparue brusquement en prévision des fêtes du Mouloud et la rentrée sociale.

Ainsi, "le poussin de chair disponible n'a pas suffi et cela s'est traduit par des prix excessifs des poussins et du poulet de chair".

Cette conjoncture a été aggravée, poursuit Dr Tekfa, par les spéculateurs. "Le marché étant dominé par l'informel et les intermédiaires, les spéculateurs ont profité au maximum des déséquilibres actuels, participant à accentuer la crise", a-t-il regretté.

Selon les chiffres officiels, les exploitations avicoles informelles représentent 70% du nombre global des exploitations avicoles existantes, dont le nombre est estimé à 38.600 fermes implantées à travers le pays.

La production nationale des viandes blanches dépassait 5 millions de quintaux/an en 2019, alors que celle des œufs destinés à la consommation avoisinait les 6,5 milliards d'œufs/an.

Sonatrach adopte son nouveau code d'éthique (APS)

Le groupe Sonatrach a rendu public dimanche son nouveau code d'éthique qui se veut un engagement à conduire ses activités avec "transparence" pour permettre à l'Entreprise d'accomplir sa mission au service du développement et de la prospérité du Pays, a souligné son PDG, Toufik Hakkar.

"L'éthique du Groupe se décline d'abord dans notre engagement à conduire nos activités avec intégrité, transparence, équité et excellence pour permettre à notre Entreprise d'accomplir sa mission au service du

développement et de la prospérité du Pays " a affirmé M. Hakkar dans un message de présentation du code, publié sur la page Facebook du groupe. Il a, dans ce cadre, souligné que ce code qui vient d'être adopté par Sonatrach est un " fruit d'une réflexion collective autour des valeurs et principes qui doivent guider nos comportements et inspirer nos décisions, afin de renforcer son capital confiance auprès de ses parties prenantes internes et externes".

A ce propos, M. Hakkar a appelé les travailleurs de l'Entreprise à incarner ces valeurs et à les promouvoir auprès des partenaires et de toutes les autres parties prenantes et ce, partout où Sonatrach est présente.

Finances/Banques/Assurances

LE MONTANT A ATTEINT 6 463 MILLIARDS DE DINARS AU MOIS D'AVRIL 2021 : Les banques peinent à capter l'argent (Liberté)



Les quantités de billets et de pièces de monnaie circulant hors banques représentent 36% de la masse monétaire globale.

La monnaie fiduciaire en circulation a fortement augmenté ces dernières années. Selon des évaluations que des banquiers nous ont livrées, elle est passée de 3 314 milliards de dinars en janvier 2014 à 6 463 milliards de dinars au mois d'avril 2021.

Les quantités de billets et de pièces de monnaie circulant hors banques représentaient, au mois d'avril dernier, 36% de la masse monétaire globale et 45% du total bilan de la Banque d'Algérie.

Un fléchissement a été constaté en 2017 et 2018 à la suite de l'instruction de la Banque d'Algérie fixant les conditions particulières relatives à la domiciliation des opérations d'importation de biens destinés à la revente en l'état.

Les importateurs de biens destinés à la revente en l'état ont été forcés de constituer une provision, un montant au moins égal à 120% de la valeur de l'opération d'importation, auprès de la banque domiciliataire. L'argent entrainé dans le circuit bancaire.

"Les sorties nettes sont devenues d'un niveau acceptable aux alentours de 200 milliards de dinars annuellement", nous expliquent nos sources. Après 2019, des experts évoquent un changement dans le comportement des

agents économiques. Le hirak, relève-t-on, "a fait que certains oligarques ont retiré leur argent massivement".

Les sorties nettes de billets de banque avaient atteint 522 milliards de dinars en 2019, selon nos sources. Le flux de sortie nette de monnaie fiduciaire s'est poursuivi, en 2020 et le premier quadrimestre (janvier à avril) de cette année. Les deux vagues de Covid-19 ont poussé les agents économiques à retirer leur argent pour pouvoir faire face à la pénurie durant la première vague 2020 et pour anticiper tout manque de liquidité en 2021. Selon la Banque d'Algérie, la circulation fiduciaire hors banques a augmenté de 12,93%, passant de 5 437,6 milliards de dinars à fin 2019 à 6 140,7 milliards de dinars à fin 2020. Cependant, ce montant de circulation fiduciaire hors banques ne relève pas totalement de l'économie informelle. Ce montant, préoccupant certes, démontre l'existence de certains dysfonctionnements. Selon Brahim Guendouzi, professeur d'économie, "de nombreux dysfonctionnements de l'appareil économique alimentent des pratiques informelles, ainsi que le système des subventions qui contribue, de manière indirecte, au captage de ressources financières, renforçant par la même occasion la part de l'informel dans l'économie".

Selon lui, "la préférence pour la liquidité et la méfiance à l'égard des établissements bancaires, y compris pour des raisons religieuses évidentes, laissent croire que du point de vue financier, il est aussi difficile de vouloir opérer des changements tant sont nombreux les paramètres qui influent sur l'évolution de la situation".

Certains banquiers font remarquer qu'"une grande partie de la circulation fiduciaire fait fonctionner des dizaines de milliers d'activités économiques et fait embaucher des centaines de milliers de mains-d'œuvre".

En tout état cause, la hausse de la monnaie fiduciaire en circulation souligne la nécessité de développer davantage les instruments de paiements scripturaux (chèques, cartes,...), ainsi que la généralisation des paiements électroniques.

Le plan d'action du gouvernement le prévoit : Vers la révision de la loi sur les assurances (Liberté)

Le plan d'action du gouvernement prévoit la révision de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances. L'Exécutif ne donne aucun détail sur les nouvelles mesures qu'il compte introduire, mais pour les acteurs du marché cette réforme, après celle opérée en 2006 qui a instauré la séparation entre les assurances de dommages et les assurances de personnes, s'impose. Cette nouvelle génération de réformes devrait permettre, estiment des assureurs, d'apporter les améliorations nécessaires en matière, notamment, d'élargissement de l'offre assurantielle, de diversification des canaux de distribution et d'organisation de la supervision des assurances. "Mais tous ces facteurs et leviers ne pourront atteindre leurs pleins effets en termes d'accroissement du chiffre d'affaires et de taux de pénétration des assurances que s'ils sont accompagnés par l'intensification des mesures prises pour normaliser la concurrence tarifaire", estiment certains responsables de compagnies d'assurances.

En effet, après avoir, des années durant, surfé sur la vague de la croissance à deux chiffres, le marché national des assurances a, petit à petit, vu la marge de son développement se réduire considérablement. Le tarissement du marché des véhicules neufs, la réduction des marchés publics d'équipements et la fermeture des frontières de plusieurs pays ont révélé, au grand jour, les dysfonctionnements dont souffre le secteur. Plusieurs freins réglementaires et d'organisation empêchent le développement du secteur des assurances. Des niches d'assurances sont encore insuffisamment couvertes.

C'est le cas pour l'assurance habitation. Des milliers de logements ont été construits ces dernières années, alors que les contrats d'assurance souscrits en multirisques habitation et en catastrophes naturelles n'ont pas suivi le même rythme d'évolution. Il faut souligner, également, la quasi-absence des assurances de capitalisation. Il y a aussi la sempiternelle question des retards dans l'indemnisation des sinistres, comme le relève Abdelhakim Benbouabdellah, secrétaire du Conseil national des assurances (CNA), dans la dernière Revue de l'assurance. Selon lui, "les professionnels le savent : leur image de marque repose sur le délai d'indemnisation de la clientèle victime d'un sinistre". Abdelhakim Benbouabdellah évoque l'instruction du ministère des Finances qui a rappelé à l'ordre les sociétés d'assurances pour qu'elles réduisent "le délai d'indemnisation des sinistrés liés aux risques simples et, particulièrement, automobile, à un maximum de vingt-et-un jours".

L'instruction ministérielle, indique le secrétaire du CNA, est accompagnée d'un appel en direction des assureurs pour leur faire prendre d'autres mesures, telles la mise en place de procédures codifiées en matière d'instruction de dossiers de sinistres, des mesures des performances et le respect des conventions inter-entreprises signées et validées par l'autorité de contrôle. Abdelhakim Benbouabdellah fait, également, référence au dossier de la réforme des assurances agricoles, qui "s'est invité", récemment, "dans le débat public". Il affirme que "les professionnels de l'assurance se sont réapproprié le projet de dispositif d'assurance des calamités agricoles (Daca), mis en place et finalisé dans le cadre de la concertation menée par le CNA, mais mis en veilleuse depuis 2012 pour, enfin, le voir remis sur les starting-blocks en 2021".

Commerce

Production nationale destinée au marché africain: toutes les facilités accordées aux exportateurs (APS)



Le secrétaire général (SG) du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations (MCPE), Redouane Alili, a indiqué samedi à Adrar que "toutes les facilités sont accordées aux exportateurs au titre des orientations de l'Etat concernant la promotion de l'exportation hors-hydrocarbures".

"Les pouvoirs publics s'emploient à mettre à la disposition des exportateurs toutes les facilités conformément aux orientations de l'Etat concernant la promotion des exportations hors-hydrocarbures", a affirmé M. Alili qui présidait l'ouverture d'une exposition sur la production nationale destinée au marché africain, en présence des autorités de la wilaya d'Adrar.

"L'exportation devient un choix stratégique de l'Etat à la lumière des revenus d'exportation établis à plus de trois (3) milliards dollars réalisés, pour la première fois, hors hydrocarbures", a souligné le SG du MCPE, affirmant que "cette performance traduit la forte volonté pour relever le défi d'atteindre, à la fin de l'exercice en cours, un important volume de revenus d'exportations hors-hydrocarbures et, par la même, réduire les importations".

"Au regard de l'importance qu'elle accorde aux relations économiques avec l'Afrique, l'Algérie a opté pour l'adhésion à la zone africaine de libre échange en vue d'exporter tous les produits algériens de qualité", a soutenu, à ce propos, M. Alili.

"La wilaya d'Adrar occupe, à l'instar d'autres wilayas frontalières, une place de choix sur laquelle compte l'Etat pour servir de zone de transit et d'exportation vers l'Afrique", a souligné le même responsable.

Lors de son inspection des stands de l'exposition qui a eu pour cadre le théâtre en plein air de la ville d'Adrar, le représentant du ministère a estimé que "cette manifestation a permis d'avoir une idée sur la qualité des produits nationaux exportables, de connaître des opérateurs professionnels et de s'enquérir des filières productrices prometteuses".

De son côté, le président de l'Association nationale des commerçants et artisans algériens (ANCA), Hadj Tahar Boulenouar, a mis en avant l'importance que revêt cette exposition qui sert d'espace aux opérateurs activant dans les différents domaines afférents à la distribution et

l'exportation, dont des producteurs, commerçants de troc, des organismes publics, professionnels, administratifs, financiers et accompagnateurs.

Selon M. Boulenouar, "La relance de l'exportation et du commerce de troc vers les pays africains devra impulser directement le développement socioéconomique de la wilaya d'Adrar dans la mesure où elle contribuera à générer des emplois nécessaires pour les opérateurs qui ambitionnent de donner forme aux unités de production dans les wilayas frontalières devant servir de base logistique à leurs activités".

La représentante du groupe public de transport terrestre de marchandises et logistique "Logitrans", Radia Salamani, a, pour sa part, indiqué que son "entreprise œuvre à accompagner les exportateurs à acheminer leurs marchandises vers certains pays africains, dont la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Sénégal, la Tunisie et la Lybie, dans l'avenir".

"Le groupe a adhéré d'une manière effective à la stratégie visant la promotion des exportations hors-hydrocarbures par l'organisation, ces trois dernières années, de 97 caravanes commerciales, dont l'accompagnement à l'échelle nationale de 102 opérateurs économiques y compris ceux des wilayas frontalières", a fait savoir Mme. Salamani.

"Ces efforts ont été déployés pour l'acheminement international de divers produits à la faveur des moyens matériels et humains du groupe par souci de conquérir le marché africain", a-t-elle ajoutée.

"Le groupe entend organiser une caravane commerciale vers Nouakchott et Nouadhibou (Mauritanie) et d'autres caravanes similaires vers le Mali", a-t-elle indiqué, avant d'appeler les opérateurs économiques à mettre à profit les services offerts par le groupe.

Le wali d'Adrar, Larbi Bahloul, a, pour sa part, convié les opérateurs participant à cette manifestation d'œuvrer à l'ouverture des antennes de production local au niveau d'Adrar, avant d'assurer que "les services de la wilaya sont prêts à mobiliser tous les moyens d'appui et d'accompagnement disponibles pour permettre aux entités productives d'ajouter un plus au tissu économique local et consolider les opportunités d'exportation à destination des marchés des pays limitrophes et de l'Afrique".

Des produits exportables de qualité compétitive

Initié par le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations, avec le concours de l'Association nationale des commerçants et artisans algériens, en coordination avec la wilaya d'Adrar et d'autres organismes, cette exposition, qui regroupe de nombreux opérateurs économiques, industriels et artisans, vise à vulgariser le produit algérien qui jouit d'une qualité compétitive exportable.

L'occasion a été mise à profit pour mettre en exergue les missions dévolues à certains organismes, dont le Fonds spécial pour la promotion des exportations (FSPE) et l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (ANPCE).

Cet événement commercial, devant s'étaler sur deux semaines, constitue une occasion pour exposer les produits, mis en valeur par le commerce du troc, sollicités par aussi bien le consommateur algérien qu'étranger.

Approchés par l'APS, des opérateurs économiques se sont félicités de cette manifestation qui leur permettra, ont-ils dit, "de s'enquérir des différents services et organismes concernés par l'accompagnement du commerce du troc et d'exportation".

"Nous souhaitons vivement rapprocher ces services des opérateurs locaux d'Adrar pour conférer plus d'efficacité aux procédures d'accompagnement et de mettre à jour la listes des produits éligibles à l'exportation et à l'importation pour satisfaire la demande bilatérale des deux bandes frontalières de l'Algérie et des pays africains voisins", ont considéré des participants locaux.

Ce rendez-vous commercial prévoit l'exposition de diverses activités d'entreprises liées à la production agro-alimentaire, industrielle, des services, d'artisanat, très sollicités dans les pays africains, dont les équipements électroménagers, les matériaux de construction, l'ameublement, les effets vestimentaires, les dattes, la tomate, l'industrie manufacturière, les produits d'hygiène et les produits cosmétiques.

Le programme de cet évènement prévoit également une journée d'étude sur les perspectives d'exportation vers le marché africain, qui sera animé, en présence d'opérateurs économiques et responsables de start-up, par des experts, des universitaires, des représentants d'organismes professionnels et d'institutions financières concernées par l'accompagnement du commerce extérieur.

Mettant à profit cette manifestation, la délégation officielle a donné le coup d'envoi d'une caravane commerciale composée de 20 camions cheminant une quantité de plus de 60 tonnes de divers produits et marchandises vers le marché africain.

Coopération

Dessalement d'eau de mer: Hasni encourage les entreprises sud-coréennes à proposer des investissements (APS)



Le ministre des Ressources en eau et de la Sécurité hydrique, Karim Hasni, a reçu en audience, jeudi, à sa demande, l'ambassadeur de la République de Corée du Sud à Alger, Kim Chang-Mo, au cours de laquelle il a invité les entreprises coréennes à proposer des investissements dans la réalisation de stations de dessalement.

Le ministère a indiqué dans un communiqué que cette audience s'inscrit dans le cadre d'une visite de travail et d'évaluation de la coopération bilatérale dans le domaine des ressources en eau afin d'examiner les voies et moyens à même de la promouvoir davantage.

M.Hasni, a profité de cette occasion pour souhaiter la bienvenue en Algérie à M. CHANG-MO qui l'a, pour sa part, félicité pour son nouveau poste.

Les deux parties ont tenu à préciser que la coopération bilatérale entre les deux pays dans le domaine des ressources en eau a été très fructueuse, a souligné la même source.

Le ministre a exposé les nouveaux défis auxquels fait face l'Algérie par rapport au contexte actuel du stress hydrique "qui l'oblige à s'orienter vers une mobilisation des ressources non conventionnelles notamment le dessalement de l'eau de mer", a précisé le ministère.

M.Hasni, a encouragé, dans ce contexte, les entreprises coréennes à faire des propositions d'investissement dans le futur programme gouvernemental de réalisation de stations de dessalement et de développer aussi la technologie et l'industrie dans ce domaine à travers des projets mixtes entre les entreprises des deux pays, est-il mentionné dans le communiqué.

Pour sa part, l'ambassadeur a répondu favorablement aux propositions du ministre et a précisé qu'il invitera des entreprises coréennes à s'intéresser aux propositions de la partie algérienne, conclut le ministère.

Veille

Communiqué du Conseil du gouvernement du 11/09/2021



Le Premier ministre, ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane, a présidé samedi à Alger, une réunion du Gouvernement consacrée aux secteurs de la Justice, du Commerce, de l'Agriculture, de l'Habitat et de l'Economie de la Connaissance et des Start-up, indique un communiqué des services du Premier ministre, dont voici le texte intégral:

"Le Premier ministre, ministre des Finances, Monsieur Aïmene Benabderrahmane, a présidé, ce samedi 11 septembre 2021, une réunion du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement.

Conformément à l'ordre du jour, les membres du Gouvernement ont examiné un (01) avant-projet de loi et trois (03) projets de décrets exécutifs introduits par les ministres en charge de la Justice, du Commerce et de l'Agriculture.

En outre, deux (02) communications ont été présentées par le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville ainsi que le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Economie de la Connaissance et des Start-up.

Le Gouvernement a entendu un exposé présenté par le ministre de la Justice, Garde des Sceaux relatif à l'avant-projet de loi relative aux juridictions administratives.

L'avant-projet de Loi présenté a été initié dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la révision constitutionnelle du 1er Novembre 2020 (Article 179), ayant institué les tribunaux administratifs d'appel et consacré ainsi, pour la première fois en Algérie, le principe du double degré de juridiction en matière administrative.

Faisant partie d'une série de textes relatifs au pouvoir judiciaire, en phase de finalisation, ce projet de texte s'inscrit, dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de Monsieur le président de la République pour une réforme globale de la justice, devant consacrer son indépendance, consolider sa modernisation et son efficacité et améliorer son organisation et fonctionnement.

Enfin, ce projet de texte fera l'objet d'un examen lors d'une prochaine réunion du Conseil des ministres.

Le Gouvernement a entendu un exposé présenté par le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations relatif au projet de décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif n 11-108 du 06/03/2011 fixant le prix plafond à consommateur ainsi que les marges plafonds à la production, à l'importation et à la distribution, aux stades de gros et de détail, de l'huile alimentaire raffinée ordinaire et du sucre blanc.

Ce projet de texte vise à mieux rationaliser les importations des produits intermédiaires et des produits finis pour cette catégorie de denrées alimentaires, à travers notamment l'élargissement de la compensation des prix à d'autres matières produites localement afin de protéger la production nationale.

Le Gouvernement a entendu un exposé présenté par le Ministre de l'Agriculture et du Développement rural relatif à deux (02) projets de décrets exécutifs portant : (i) Classement du territoire de Chélia-Ouled Yagoub (Wilayas de Khenchela et Batna), en parc national (ii) Classement du territoire de Taghit-Guir (wilayas de Béchar et Béni Abbès), en parc national.

Ces projets de texte, pris en application de la loi n 11-02 du 17/02/2011 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable, mettent l'accent sur la préservation de ce patrimoine national comprenant la diversité biologique et les processus écologiques des sites naturels, tout en assurant un développement socio-économique durable des populations locales.

En effet, le territoire de Taghit-Guir renferme une diversité spécifique forgée par des conditions climatiques extrêmes et une géomorphologie des plus spectaculaires, il est marqué par la diversité floristique et faunistique dont une espèce de gazelle inscrite comme très rare et en danger d'extinction.

Il est également marqué par des traditions humaines séculaires qui s'y sont forgées dans les nombreux ksours et oasis historiques. Cette région est située dans la grande voie de migration de l'Ouest et reste donc un corridor indispensable à la survie des oiseaux migrateurs.

Quant au territoire Chélia-Ouled Yagoub, il se caractérise par des espèces rares de la région, ainsi qu'une biodiversité faunistique, des paysages naturels traduisant la diversité des habitats de la région. Il compte également plusieurs espèces qui figurent sur la liste des espèces protégées par la loi.

Le Gouvernement a entendu une communication présentée par le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Economie de la Connaissance et des Start-up sur l'état des lieux et les mesures complémentaires pour la consolidation du secteur de l'économie de la connaissance et des start-up.

Lors de cette communication, il a été présenté le bilan des dispositions réglementaires, institutionnelles et financières déjà mises en œuvre ainsi que les propositions de mesures visant à promouvoir l'écosystème de l'innovation et réussir ce virage vers l'économie de la connaissance.

Ces mesures s'articulent particulièrement autour de:

L'amélioration du cadre juridique relatif aux Start-up et à l'économie de la connaissance, le financement des startups et de l'innovation et encouragement du capital risque, la promotion des structures d'accompagnement des Start-up, les actions transversales pour renforcer le rôle des startups dans le développement économique du pays.

Le Gouvernement a entendu une Communication de Monsieur le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville sur un projet de marché de gré à gré simple entre la direction de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction de la wilaya de Béjaïa et le Groupement national public URBASE - LNHC pour l'étude, le suivi et le contrôle des travaux de confortement et de traitement des talus situés en périphérie des bâtiments et des voies au niveau du pôle d'Ighzer Ouzarif - Oued Ghir (wilaya de Béjaïa)".

Communiqué de la réunion du Conseil des ministres du 12/09/2021



Le président de la République, Chef suprême des Forces Armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune a présidé dimanche une réunion du Conseil des ministres, consacrée "à l'examen et l'adoption de plusieurs décrets et à l'approbation d'exposés liés à plusieurs secteurs",

indique un communiqué de la Présidence de la République, dont voici la traduction APS:

"Le Président de la République, Chef suprême des Forces Armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune a présidé, ce dimanche 12 septembre 2021, une réunion du Conseil des ministres, consacrée à l'examen et l'adoption de plusieurs décrets et à l'approbation d'exposés liés aux secteurs de l'Education nationale, du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, des Finances, de l'Agriculture, des Hydrocarbures, de la Santé et du Tourisme.

Après l'ouverture de la séance par le Président Tebboune, la présentation de l'ordre du jour et l'exposé du Premier ministre sur l'action du Gouvernement durant la dernière quinzaine, et après avoir écouté les exposés de Messieurs les ministres, le Président de la République a donné les instructions et orientations suivantes:

*** Préparatifs de la rentrée scolaire 2021-2022:**

- Trouver des solutions immédiates à la souffrance des élèves due au poids du cartable.
- Assurer une exploitation maximale des structures de l'Education et de l'Enseignement supérieur, et veiller à ne pas les soumettre aux horaires administratifs.
- Confier au ministre de l'Intérieur le contrôle et le suivi continu des conditions de transport scolaire et son amélioration avec la garantie de meilleures prestations, notamment dans les zones d'ombre.
- Accélérer le lancement de l'Ecole nationale supérieure pour la formation d'enseignants spécialisés dans l'éducation des malentendants sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
- Valoriser la création de livres en braille pour les mathématiques et sciences, une première en Algérie.
- Vacciner tout le personnel du secteur de l'Education nationale avant la rentrée scolaire.

*** Secteur de la Jeunesse et des sports:**

- Augmenter la cadence des préparatifs des Jeux méditerranéens qu'abritera notre pays, notamment l'organisation de stages et de compétitions préparatoires à tous les niveaux en vue de pallier le bilan négatif enregistré lors des derniers Jeux Olympiques.
- Eventualité d'établir des partenariats internationaux pour la formation d'athlètes en vue de les encourager à participer aux prochains Jeux méditerranéens.
- Accorder davantage d'intérêt aux athlètes spécialisés dans des disciplines olympiques en vue de réaliser de meilleurs résultats.
- Accorder un intérêt particulier aux sports scolaires et universitaires dans diverses spécialités et organiser des championnats locaux, de wilaya et régionaux en vue de lancer un projet sportif national.

- Réorganiser le Lycée sportif, de sorte à ouvrir des annexes régionales à Constantine, à Oran et à Ouargla, après définition précise de l'engouement des élèves pour cette spécialité en milieu éducatif.
- Transférer tous les dossiers des projets de réalisation des grandes infrastructures sportives au ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, en vue d'assurer un suivi permanent et efficace de leur réalisation.

*** Mesures d'urgence pour la relance du secteur du tourisme:**

- Accorder un intérêt particulier au tourisme interne en promouvant les prestations touristiques à la hauteur des attentes des familles algériennes.
- Promouvoir le tourisme thermal aux niveaux national et international.
- Revoir la politique des prix en cours, en vue de créer une véritable compétitivité entre investisseurs.
- Impliquer les représentations diplomatiques algériennes dans la promotion des produits artisanaux, et y réserver des espaces pour organiser des expositions permanentes.
- Organiser l'artisanat selon les standards internationaux aux fins de garantir la qualité et l'authenticité des produits artisanaux.

*** Dispositif réglementaire et pratique de l'entrée en vigueur de l'allocation chômage:**

- Définir l'âge maximal pour les primo-demandeurs d'emploi éligible à l'allocation chômage, selon des critères raisonnables et objectifs, compte tenu de la lenteur des investissements générateurs d'emploi et de la récession économique due à la pandémie de Covid-19.
- Mettre en place un système efficace de contrôle du fichier national des chômeurs, afin d'assurer une distribution transparente et correcte de ladite allocation, en tenant compte des opportunités de travail disponibles dans différentes régions du pays.
- Définir les mécanismes juridiques de sanction pour toute fraude pour bénéficier de cette subvention, y compris la poursuite pénale.
- Distinguer l'allocation destinée aux jeunes chômeurs du reste des privilèges et allocations offerts aux jeunes.

*** secteur de la santé:**

- Exploiter le stock national de vaccins importés, en tenant compte de l'évolution de la cadence de production locale à venir.

Avant la clôture de la séance, le Conseil des ministres a adopté deux décrets présidentiels dans le secteur des hydrocarbures et des décisions individuelles portant nominations et fin de fonctions pour des fonctions supérieures de l'Etat".